

Conditions Générales de Vente : Ce document fait office de contrat, à lire et à signer

Les emplacements des locations sont affectés de façon aléatoire, en correspondance avec les éléments renseignés au moment de la réservation et en fonction des demandes particulières effectuées par téléphone. Si vous indiquez lors de votre inscription un souhait particulier (emplacement côte à côte, accès facile, exposition,), nous ferons tout notre possible pour vous satisfaire dans la limite de nos possibilités, mais ce service supplémentaire ne constitue pas une garantie contractuelle. La non satisfaction d'un souhait ne saurait en aucun cas être un motif d'annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

LA RESERVATION

La demande de réservation peut se faire par téléphone, mail ou courrier. Vous serez rappelé par la personne en charge des réservations afin de renseigner toutes les informations nécessaires à votre demande de réservation.

L'ACOMPTE

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30 % du prix du séjour est parvenu au service de réservation. L'acompte confirme votre location et sera déduit du montant du séjour. **Il doit nous parvenir dans un délai de 15 jours à compter de votre réservation, par chèque à l'ordre de « SAS LE MARTINET »**

-20% Réserve anticipée : pour toute réservation jusqu'au 4 mars 2018 (inclus), 20% de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum. Réduction valable pour les séjours du 28/04/2018 au 29/09/2018. **Attention l'acompte devra impérativement être réglé avant le 20 Mars 2018.**

LE PAIEMENT DU SOLDE

Le client devra verser au service de réservation, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

INSCRIPTIONS TARDIVES

En cas d'inscription à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

TAXE DE SEJOUR

Son montant est de 0,20 € par nuit et par personne de 18 ans et plus en camping et 0,40 € par nuit et par personne de 18 ans et plus en gîte.

DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Tout prolongement, devra faire l'objet d'une nouvelle réservation.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Tout séjour annulé ne fera l'objet d'aucun remboursement.

MODIFICATION DU SEJOUR DU FAIT DU CLIENT

En cas de retard le jour de l'arrivée : L'hébergement locatif reste à votre disposition pendant 48 heures. En l'absence de message écrit de votre part dans ce délai, nous annulerons votre location. Le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Toute modification du séjour doit faire l'objet d'une demande. Elle sera acceptée dans la limite des possibilités. Si la modification apportée implique une modification du coût du séjour, elle fera l'objet d'un courrier que le client devra nous retourner signé dans les plus brefs délais pour valider la nouvelle réservation. Toute prolongation de séjour ne pourra se faire que dans le cadre d'un accord préalable et sera facturée sur la base tarifaire en vigueur. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

MODIFICATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU VENDEUR

En cas d'annulation du fait du Camping et village de gîtes "Le Martinet" vous obtiendrez le remboursement de l'intégralité des sommes versées à l'exclusion de tout dommage et intérêt. En cas d'annulation imposée par une situation de force majeure ou pour la sécurité des clients, nous ferons notre possible pour proposer une modification de votre séjour. En cas de renoncement du client pour ces modifications, les sommes versées seront remboursées à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET VILLEGATURE

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou de toutes les personnes qui l'accompagnent. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance dite « villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

DEPOT DE GARANTIE

A l'arrivée du client dans une location, un dépôt de garantie est demandé. Cette somme sera versée sous forme de deux chèques :

	Gîtes 2 personnes	Gîtes 3, 4 et 5 personnes	Gîtes 6, 7 et 8 personnes
Chèque ménage	20 €	40 €	60 €
Chèque dégradations	130 €	150 €	170 €

Après l'établissement de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé au client par courrier.

ETAT DES LIEUX

Le client est tenu de procéder à un inventaire et état des lieux, et de signaler toute anomalie le jour même de son arrivée. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

LE NETTOYAGE DES GITES

Le nettoyage du gîte est à la charge du vacancier pendant toute la période de location

Le nettoyage final est également à sa charge. L'habitat, ses accessoires, son coin cuisine et la vaisselle, doivent être laissés propres le jour du départ. Dans le cas contraire, après état des lieux, le chèque ménage laissé en dépôt de garantie sera conservé et encaissé.

CAPACITE

Nous vous rappelons qu'un gîte prévu pour un nombre déterminé d'occupants ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. La réservation est nominative, elle ne peut pas être cédée ou sous-louée.

ANIMAUX

Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés moyennant une pension (1,70 € par jour). Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis dans le village de gîtes. La présence d'animaux doit être signalée dès l'arrivée et la carte de tatouage et le carnet de vaccinations seront obligatoirement présentés. Les animaux devront être tenus en laisse et ne constituer aucune gêne pour les autres vacanciers.

DRAPS

Les draps ne sont pas inclus dans le prix du séjour. Vous pouvez opter pour la formule achat de kit de couchage à usage unique

Kit court séjour : 1 nuit

1 kit pour lit en 90 X 190 : 3,00 €

1 kit pour lit en 140 X 190 : 4,00 €

Kit long séjour : 2 semaines

1 kit pour lit en 90 X 190 : 5,50 €

1 kit pour lit en 140 X 190 : 7,00 €

AUTRES PRESTATIONS

Des machines à laver et un sèche-linge sont à votre disposition sur le village de gîtes aux tarifs suivant :
machine à laver 10kg (7,00 € avec lessive - 6,00 € sans lessive) – sèche linge (4,00 €)

PERIODE DE LOCATION : HORAIRES D'ARRIVEE ET DE DEPART

Les arrivées et les départs doivent se faire aux horaires d'ouverture de la réception. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit impérativement prévenir la réception du village vacances au 04 66 45 74 88.

En juillet et août, les locations se font à la semaine, du samedi au samedi.

↳ Les arrivées de 16 h 00 à 20 h 00

↳ Les départs de 08 h 00 à 10 h 00

Le reste de l'année, vous pouvez louer les gîtes pour un week-end, plusieurs nuits, une semaine.

↳ Les arrivées de 15 h 00 à 20 h 00

↳ Les départs de 08 h 00 à 11 h 00

DEPART

La veille, au plus tard, vous indiquerez l'heure à laquelle vous souhaitez partir afin de convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux et l'inventaire de départ. Le gîte doit être rendu parfaitement propre et rangé.

Ce document fait office de contrat.

Après en avoir accepté les clauses, le client ne pourra pas dénoncer ces conditions.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et en accepter les clauses.

NOM :

PRENOM :

LOCATION DU GITE :**POUR LA PERIODE DU**
.....**AU**.....

SIGNATURE :

(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)